

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0061

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Acquisition des lots n° 6 et 18 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 18, rue Duguesclin et appartenant à M. Piottin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il s'agit de l'acquisition d'un local nécessaire à la direction de la propreté afin d'aménager un dépôt pour les agents d'entretien. Il est constitué du lot n° 6 situé en sous-sol représentant 5/1 000 de la propriété du sol et des parties communes ainsi que du lot n° 18 situé au rez-de-chaussée représentant les 36/1 000 de la propriété du sol et des parties communes de l'immeuble en copropriété, cadastré sous le numéro 75 de la section AH.

Monsieur Piottin a consenti à céder ce bien à la Communauté urbaine au prix de 400 000 F HT conforme à l'estimation des services fiscaux, étant entendu que le coût des travaux d'aménagement prévus (douches, sanitaires, mise aux normes) est estimé à 100 000 F ;

Vu ladite acquisition ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais évalués à 10 300 F seront prélevés au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,